



Adoption du programme de travail 2021-2024 du programme LIFE



Thématique

Environnement, Développement durable

Type d'actualité

En direct de Bruxelles

**Adoption du programme de travail et lancement des appels
2021**

Le 9 juillet 2021, la Commission européenne a formellement adopté le programme de travail 2021-2024 de LIFE, le programme européen pour l'environnement et l'action climatique. Tous les appels 2021 du programme ont ensuite pu être publiés.

Divisé en 4 sous-programmes (Nature, Environnement, Climat et Energie propre), le programme LIFE soutient des projets visant la mise en œuvre des objectifs environnementaux de l'Union, notamment les directives HABITATS et OISEAUX, la Stratégie européenne pour la biodiversité 2030, la Stratégie européenne pour l'adaptation climatique, les différentes obligations des directives dédiées à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables ainsi que la législation concernant la gestion des ressources.

Le programme de travail multi-annuel 2021-2024 expose les priorités thématiques auxquelles chacun des sous-programmes apportera un soutien financier dans les quatre prochaines années.

Au total, ce sont 2,83 milliards € qui seront engagés par la Commission jusqu'en 2024 pour soutenir des projets qui devront permettre de :

- mettre en œuvre les objectifs politiques de l'UE visant à stopper et à inverser la perte de biodiversité
- soutenir la transition vers une économie circulaire et protéger et améliorer la qualité des ressources naturelles
- soutenir la mise en œuvre du cadre politique visant à atteindre l'objectif de neutralité climatique de l'UE d'ici 2050
- renforcer les capacités, stimuler les investissements et soutenir la mise en œuvre de politiques axées sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans les municipalités européennes